L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI. 9 MARS 1893.

PETITES ANNONCES

DEMANDES.

ON demande—Une domestique de couleur d'un certain âge. Forte gages. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations S'adresser, 235 rue Jackson. 7 mars—3f

ON demande à louer une maison basse bien située ayant hall, 6 chambres, cuisine et chambre à domestique. S'adresser P. T., boite 323 Poste. 3 mars—7f

ON demande à acheter un cottage, contenant environ 5 à 6 chambres, situé dans la partie centrale du 2nd District. Adresser par écrit, à Jean Darribère, coin St-Philippe et Bourbon. 12 fév—1f

A VENDRE.

CANNES de jardinier à vendre coin Esplanade et Claiborne. $4.00 le millier. 8 mars—7f

A VENDRE.—Une magnifique résidence en bon état à trois étages avec tout le confort pour une grande famille, située 88 rue St-Philippe, entre Bourbon et Dauphine. Très belle cour, jardin, écurie et arbres fruitiers. Le gaz dans toute la maison. S'adresser sur les lieux. 14 fév—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,230—Division C. —Attendu que Gustave Duplantier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lewis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 mars—9 14 18

Succession de Mary Stroemberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37 958 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 mars—8 12 17

Succession de Amelia Gorgas, femme de Henry E Robinson, et de Henry E. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,802—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E C. L. Herwig, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 mars—8 12 17

Succession de Bertha et Alfred Guérin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,581—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Eme Adolphine Carrière, veuve en premières noces d'Alfred Guérin et maintenant femme de F. B. Magnard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

7 mars 7 11 16

Succession de H. T. Vennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,975—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George H. Vennard, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

7 mars—7 11 16

Succession de François Louis Henriquez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38 347—Division C—Attendu que M. Henry Chiapella, en sa capacité d'agent de la veuve F F Henriquez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Louis Henriquez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles...

A. V. FLOTTE, Greffier.

7 mars—7 11 16

Succession de Francis J Roth et Mme Mary Ursula Roth, sa veuve décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,277—Division A.—Attendu que Jeremiah J. Roth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Francis J. Roth et Mme Mary Ursula Roth, sa veuve décédée, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

3 mars—3 7 12

Succession de Mme Marie Launet, veuve de Bernard Layan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37 819—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Canteron, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

Succession de Mme Joséphine Blouin, née Léon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,139 — Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Aristide Daniel Poleane, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28fév—28 mars4 9

Succession de Morris Schokat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,736—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 fév—28—mars 4 9

Succession de William Rhems.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,265—Division B—Attendu que Emile Garnier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Rhems, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 fév—4 9 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,629—Division D.—George F. Holden vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du plaignant, à l'effet de fixer les termes et conditions de vente pour les biens rendus dans cette affaire, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire public, en cette ville, commençant le 31 mars 1893, et que B. R. Forman Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents du plaignant.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

2 mars—3f au 31 mars.

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO, Secrétaire du Bureau.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 MARS—CLASSE No 156

Tirage de 4 heures P. M.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
75	55	51	65	24	48	29	9	20	46	14	73	36	37

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 8 mars 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

J. A. Early

W. L. Cabell

C. J. VILLERE

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages. M. Villeré a déjà présidé à neuf de nos tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 MARS 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000,	20,000
1 Lot de...	10,000,	10,000
1 Lot de...	5,000,	5,000
2 Lots de..	2,500,	5,000
5 Lots de..	1,000,	5,000
25 Lots de..	300,	7,500
100 Lots de..	200,	20,000
200 Lots de..	100	20,000
300 Lots de..	60,	18,000
500 Lots de..	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	$60,	6,000
100 Lots de	$40,	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20,	19,980

3,434 Lots se montant à	$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS** envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 38,226, Division D.—John B. Casanova vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire John B. Casanova soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet, notaire, à son bureau No 122 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 13me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9mars—3f au 13mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 38,360—Division C—J. Gabriel Bonnot vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire J. Gabriel Bonnot, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. D. Charbonnet Esq., notaire public, en son bureau, No 122 rue Gravier, en cette ville, le JEUDI, le 23me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1893.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

9 mars—3f au 23 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,364—Joseph Lyons vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Joseph Lyons pour le bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour; et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, dans le but de nommer un syndic et voter sur la question de la décharge du défendeur, commençant le 15 avril 1893, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour toutes procédures contre la personne et les biens du dit Joseph Lyons soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1893.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

8 mars—3f au 15 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37441—Division D—Walter Scott vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que l'ordre de vente rendu dans cette affaire le 17 février 1893 soit mis de côté; et qu'une réunion des créanciers du plaignant, dans le but de fixer les termes et conditions pour la vente des biens livrés, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 31 mars 1893.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAMES D. RANKIN, Député Greffier.

2 mars—3f au 31

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 38,307—Division B.—Ordre de Cour.—John D. Kelly vs ses créanciers.—Considérant la présente pétition, tableau et affidavit, et étant satisfait que le pétitionnaire s'est conformé aux formalités requises par la loi, la cession des biens est acceptée pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Villeré, notaire en cette paroisse, le 3me jour d'avril 1893, pour élire un syndic; et que dans l'intervalle toutes les procédures contre la personne et les biens de l'insolvable soient suspendues; et que Richard Lyons, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que les créanciers permettant à la dite réunion d'être autorisé à fixer les termes de vente de la propriété délivrée.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

2 mars—3f au 3 av

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A—R. P. Batson vs. ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire R. P. Batson soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. B. Upton, notaire public, en cette ville, bureau No 87, rue St-Charles, en cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1893.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

10fév—3f au 14mars

Henry Ehrensing vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,387—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vanhorn, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er mars—1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,... Division A.—John B. Donnes vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession du pétitionnaire acceptée par la Cour pour et au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin E. Dorioccourt, notaire, en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le 8me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Député-Greffier

24 fév—3 f au 8 mars

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38 305—Division E.—George Strond vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire George Strond soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau dans la bâtisse Morris, coin des rues Camp et Canal, en cette ville, le LUNDI, 3me jour d'avril 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Edw J. Bermudes, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1893.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

2 mars—3f au 3 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,637—Division C—Raffaelo Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Raffaelo Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers des insolvables ci-dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 30me jour de janvier 1893, à la Nouvelle-Orléans afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que H. R. Picoaluga soit appointé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de douze mille cent [$12,100] dollars comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs; que B. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.

[Signé] F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

27 déc—3f au 30 janv

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Edwin Lalaer vs. A. Brifford.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 16,862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 91 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une glace, trois portraits encadrés, deux grandes vitrines, un lot de cuillères argent plaqué et un lot de passoire argent plaquées, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire numérotée ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

2mars—2 9 14

Dr E. Dreifus vs. Geo. R. Hollander.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 22,854.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 10ème jour de mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une armoire à glaces, un bureau avec dessus en marbre et miroir.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM NELSON, Constable.

28 fév—28—mars 7 10

H Zeller vs. J. Dallair.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 13,140—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 1036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le MERCREDI, 10me jour de mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

28 fév—28—mars 7 10.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une jolie maison de résidence simple en bois, à deux étages,

Dans la partie supérieure du Sixième District amélioré,

Terrain 61' 1" x 190',

Avenue Nashville, près de l'Avenue St-Charles.

Cette maison de résidence simple, en bois, à deux étages nouvellement construite, sur l'avenue Nashville, entre la rue Hurst et l'avenue St-Charles, ayant un grand salon, salle à manger, cuisine, corridor à l'arrière et office, quatre grandes chambres à coucher, chambre de domestique, chambre à bain, gaz partout, maison parfaitement lapissée, souvent pour mettre le charbon, le bois et laver, grillage en fer, allée Belgian. Le terrain est grand, il mesure 61' 1" de façade, à l'avenue Nashville, sur 190' de profondeur.

Le plan en sera exposé à la Bourse.

Dans l'affaire de

Thomas H. Underwood versus Maurice A. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,106.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 60 borné par les avenues St Charles, Nashville et les rues Arabella et Hurst. Le dit terrain est désigné par la lettre B et mesure soixante un pieds un pouce avenue Nashville, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, conformément à un certificat d'examen et de plan attaché à l'acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire, le 22 septembre 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 mars—9 16 23 30—avril 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. J. Trenchard vs. Paul Monteleone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,170.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'ilet borné par les rues Cadiz, Chestnut, Plaquemines et Valence, terrain No 18 sur un plan annexé à l'acte dressé pardevant feu C. Pollock, ancien notaire, le 28 juin 1836, et mesurant trente pieds de façade rue Chestnut, sur une profondeur de cent pieds, et contigu au terrain No 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10fév—10 17 24 mars3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Elizabeth McEvoy légatrice universelle de Mme M. A. Monsenaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 30,871.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre situé dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville faisant partie de l'ancienne habitation de David Olivier, dans l'ilet numéro deux, borné par les rues Mazant, Moreau, maintenant Chartres, Barthélemy et le Chemin Public, maintenant North Peters, sur un plan de cette partie du dit faubourg, dressé par B. Buisson, voyer, le 20 mai 1833 et déposé au bureau de Octave de Armas, en ce temps notaire public, la dite portion de terre étant divisée en dix lots, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, sur un plan dressé par C. Gitroz et A. Castaing, le 13 novembre 1850, et annexé à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, ex notaire public, le 30 décembre 1850. Les dits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: les lots numéros 1, 2, 3 et 4 ayant chacun trente pieds de face à la rue Moreau, maintenant Chartres, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot numéro un formant l'encoignure des rues Mazant et Moreau, maintenant Chartres; le lot numéro 5, contigu au lot numéro 4, ayant quinze pieds de face à la rue Moreau maintenant Chartres sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro 4, trente deux pieds de profondeur sur la ligne opposée, de là le dit lot s'ouvre à angle droit de quinze pieds à une seconde profondeur de cinquante huit pieds et trente pieds de large dans le fond.

Le lot numéro six ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public maintenant la rue North Peters, quatre-vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes de profondeur vers la rue Barthélemy, quatre-vingt douze pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept et trente pieds de largeur sur la ligne du fond. Le lot numéro sept ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre-vingt douze pieds cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro six, quatre-vingt douze pieds et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro 8 ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, maintenant la rue North Peters, quatre-vingt quinze pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro sept et trente pieds de large sur la ligne du fond.

Le lot numéro neuf ayant trente pieds un pouce et six lignes de face au Chemin Public, actuellement rue North Peters, quatre-vingt dix huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro huit et un pied quatre lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro dix et trente pieds de large dans le fond, et le lot numéro dix formant l'encoignure du Chemin Public, actuellement North Peters et la rue Mazant, ayant trente pieds un pouce six lignes de face au Chemin Public, actuellement rue North Peters, cent et un pieds quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro neuf, cent et trois pieds deux pouces de profondeur de face à la rue Mazant et trente pieds de large dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et droits.

Ensemble avec cent actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant soit la somme de Dix huit cents dollars de la manière suivante, à savoir:

Le lot numéro un pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $144 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $16 chacun, à partir de chaque 1er décembre depuis 1881, jusqu'à 1889 inclusivement quand les dits appels sont devenus dûs.

Les lots Nos 2, 3 et 4 pour payer la réclamation du plaignant garantie par hypothèque sur la propriété de $108 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $12 chacune sur chacun des dits lots à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dûs s'élevant à $324 avec intérêt sur les dits lots 2, 3 et 4.

Le lot No 5 pour payer la réclamation du plaignant de $72 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $8 chacun à partir du 1er décembre 1881 à 1889 inclusivement quand les dits appels seront devenus dûs.

Les lots Nos 6, 7, 8 et 9 pour payer la réclamation du plaignant de $234 sur chacun des dits lots avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions sur chacun des dits lots de $26 chacun à partir de chaque 1er décembre de 1881 à 1889 inclusivement lorsque les dits appels sont devenus dûs s'élevant à $936 avec intérêt sur les dits lots 6, 7, 8 et 9.

Le lot No 10 pour payer la réclamation du plaignant de $324 avec 8 0/0 d'intérêt sur neuf appels ou contributions de $36 chacun à partir de chaque 1er décembre, de 1881 à 1889 inclusivement, lorsque les dits appels sont devenus dûs. Et aussi du comptant pour payer les frais et charges de procès et vente et les taxes dues sur la dite propriété. L'acquéreur de chaque lot assumera en outre le résidu de la dette du stock hypothéqué due, à savoir:

Sur le lot No 1 la somme de $576; sur les lots Nos 2, 3 et 4 la somme de $432 sur chaque lot s'élevant à $1,296; sur le lot No 5 la somme de $288; sur les lots Nos 6, 7, 8 et 9 la somme de $936 sur chaque lot, s'élevant à $3,744; et sur le lot No 10 la somme de $1,296.

Les dites dettes hypothécaires devant être assumées étant cette portion du stock hypothéqué sur les dits lots, sujette à être demandées sous la charte et règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et l'acquéreur en outre assumera au sujet des dits lots toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil.

17 fév—17 24—3 10 17 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Pierre Sénac vs. Wilson Davenport.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,964—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par la lettre E, sur le vieux plan de West Bouligny, maintenant désigné par le numéro 80, sur le nouveau plan, bornée par les rues Front, Lyons, Bordeaux et le fleuve Mississipi, les dits lots sont désignés comme suit, savoir: Trois lots par les numéros six, sept et huit suivant un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 30 janvier 1848 et déposé à l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front, une même façade sur le fleuve sur une profondeur de cent cinquante pieds, plus ou moins.

Les deux autres lots sont désignés par les Nos 9 et 10, suivant un plan fait par le même voyer, le 15 janvier 1848, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Front et la même largeur et façade au fleuve sur cent soixante pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyons et Front, le tout au pied américain, ensemble avec toutes les accrétions et alluvions qui peuvent se former sur la rive du fleuve. Les lots 9 et 10 furent acquis par Jean Courrège par achat de Bernard Lavigne et Françoise Lefort, son épouse, par acte passé pardevant P. C. Cuvillier, notaire, daté le 3 décembre 1868, et enregistré dans le livre No 7 folio 316.

Les lots 6, 7 et 8 furent achetés par Jean Courrège par achat de Usher P. Bonnoy par acte passé le 29 février 1868 et dûment enregistré dans le livre No 7 folio 117.

Et le tout des dites propriétés fut vendu par le dit Jean Courrège au défendeur ci-dessus, d'après un acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, le 20 septembre 1886. (Titre enregistré dans le livre 126 folio 283.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 fév—17 24—mars 3 10 17 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente au risque et dépens de John M. Hyman, acquéreur précédent de la propriété ci-dessous décrite

Vente de propriété de valeur dans le sixième District.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,342.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 5 avril 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre située dans le Sixième District de cette ville (précédemment dans la ville et la paroisse Jefferson, dans cet Etat) dans cette partie communément nommée le bourg de Freeport et dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Constance (anciennement Live Oak), Constantinople et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure quarante-trois pieds trois pouces et quatre lignes et demie de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et la dite portion est composée du numéro 18 et de la moitié du lot attenant numéro 17 sur un plan fait par William & Patton, architectes, à la date du 24 juillet 1866 et déposé pour référence à l'étude de A. Hero, Jr, notaire, comme plan No 77, connu aussi par le même numéro, sur un plan fait par A. S Philipe, voyer, à la date du 18 février 1849, et déposé pour référence en l'étude de L. R. King, alors notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près à la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent-vingt pieds, ensuite à angle droit vers la rue Laurel, une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et ensuite une seconde profondeur de trente pieds où elle joint la ligne du fond du terrain, le tout plus ou moins au pied américain, d'après un plan de Williams & Patten, architectes et voyers, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.

La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus No 37 342.

Les deux propriétés saisies dans l'affaire ci-dessus No 37 343.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 mars—3 10 17 24 30—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Etat de la Louisiane vs. Sonny Alexander.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,327—En vertu d'un writ de fieri facias vs. Nicholas Gaspar, caution, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District Municipal, portant le numéro municipal 145 rue South Liberty et désigné comme le lot No 33, dans l'ilet No 332, borné par les rues South Liberty, Perdido, Poydras et Franklin, et mesurant 26 pieds de face à la rue South Liberty sur une profondeur de 127 pieds 1 pouce et 4 lignes entre lignes parallèles.

Saisi comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Saisi dans l'affaire ci dessus comme la propriété de Nicholas Gaspar sécurité.

Conditions—Comptant sur les lieux.

REMY KLOCK, Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans.

17 fév—17 24—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Second District.

Une formant le coin des rues Toulouse et Dauphine (ilet borné par les dites rues et les rues St-Pierre et Bourbon) et portant les numéros municipaux 66 et 62 rue Bourgogne.

Brice Dufour vs. Christian Jacob Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 931—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 22 mars 1893, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre et Bourbon, le dit lot étant au coin des rues Toulouse et Dauphine et mesurant trente six pieds de face à la rue Toulouse, soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

2° **Un lot de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti et mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne, sur environ soixante-huit pieds de profondeur. Le dit lot formant le coin des rues Bienville et Bourgogne. Les dites propriétés ont été acquises par le défendeur comme suit: Par un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le 20 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Christian Jacob et Amelia Kiundt, sa femme, No 31,671 du rôle de la Cour. Christian Jacob, Jr. a été reconnu comme le seul et unique héritier de ses dits père et mère, Christian Jacob, Sr. et sa dite mère, et a été mis en possession de toute la propriété et tous les effets appartenant aux dites successions.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 fév—24—mars 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Race et Robin, (le rue à l'arrière étant Magazine).

Connu comme le No 436 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No 37,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Race et Robin, désigné par le No 2 sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt-huit pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est à une distance de trente cinq pieds de la rue Race.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10fév—10 17 24—mars 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Quatrième District, Nos 58 et 60 rue Philip.

Mme Margaret Keating vs John Joe. Foucher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 38,158.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Philip, Fulton ou St Thomas et Soraparu, ancien faubourg Livaudais, désigné par le No 119 et mesurant trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Philip, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

4 mars—4 10 17 24 30—avr 5

Etat de situation trimestriel

—DE LA—

New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31me jour de décembre 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières		$93,550 00
Bons de ville et autres		108,415 00
Actions		23,746 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	$569,288 54	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	1,622,949 09	
		7,192,237 63
Papiers suspendus évalués à		1,362 94
Prêts sur demande	$1,251,033 27	
Change à vue	301,891 65	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échange du Clearing House	999,343 47	
		2,552,268 39
Total		$4,971,680 46

PASSIF.

Capital payé	$1,000,000 00
Surplus	300,000 00
Profits non divisés	172,067 38
Dividendes non payés	37,106 00
Dépôts à retirer contre chèques	3,453,942 08
Circulation	8,565 00
Total	$4,971,680 46

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.

EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Fait et signé sous serment devant moi le trente-unième jour de décembre 1892.

A. G. LA PICE, Notaire Public.

1er janv—1f

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Veuve Pierre Ader, née Dougherty.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 38,165.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 3 mars 1893.

Un lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 5, maintenant accessé comme lot No 18, dans l'ilet No 340, borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Broad et Dorgenois mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 160 pieds, plus ou moins.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm. Ardill, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Cinquième District.

Succession de Peter Liulla.

No 37,864—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: No 155 rue Commune, MERCREDI 5 avril 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 février 1893.

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Madison, Newton, Decatur et Monroe, mesurant 3? pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Madison sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes. Les améliorations sont connues par le No 76 rue Madison.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Instruments de Chimie et autres.

MICROSCOPE

Complet et en parfait état avec tous les accessoires qui s'y rattachent.

UNE PAIRE DE BALANCES.

Batteries électriques, thermomètres, limes, tubes, balance à prescription et d'autres instruments, etc.

LIVRES.

Encyclopédie Britanica, Encyclopédie annuelle, Encyclopédie Americana, Encyclopédie américaine, Chimiste américain, la Série "International Scientific" d'Appleton & Cie, éditeurs, et une longue liste d'ouvrages scientifiques, littéraires et autres de valeur, des montres en or et en argent et d'autres articles de joaillerie.

Succession de John Johnson.

No 37,455—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune—LUNDI, 13 mars 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Honorable George H Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 février 1893, pour le compte de la dite succession.

Une vaste collection d'ouvrages et d'instruments de chimie, microscope d'ouvrages scientifiques et littéraires, montres en or et en argent, le tout accusé dans un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant

26 fév—26—mars 1 5 8 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE

—PRES—

L'Avenue Esplanade.

No 105 rue Kerlerec, entre Marais et St-Claude.

Succession de Mme Elizabeth Bernard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 37,933.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 22 mars 1893 à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune**, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F A Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 17 février 1893, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 2, borné par les rues Kerlerec, St-Claude, Columbus et Marais, désignés comme lots numéros 20 et 21 du dit ilet et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 124 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles, portant le numéro municipal 105 rue Kerlerec.

Les améliorations consistent en une jolie résidence à un étage recouverte en ardoises, avec mansardes, grand corridor au centre, portes à coulisses, trois chambres à coucher, grande salle à manger, cabinets dans les mansardes, deux grandes chambres et quatre cabinets, une bâtisse à deux étages touchant à la bâtisse principale, ayant quatre chambres et chambres à bain, cuisine, etc., une bâtisse dans le fond, ayant chambre à laver, chambre à charbon et bois, etc. etc.

Conditions—Un tiers ou plus du prix de la vente comptant, au gré de l'acquéreur, le reste en un crédit d'un et deux ans, représenté par des billets d'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente les dits billets garantis par privilège et hypothèque de vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente doit contenir les clauses d'usage pour cent d'honoraires d'avocat, et toutes les clauses usuelles de garantie et les taxes de l'année 1893 devront être assumées par l'acquéreur au-dessus du prix de la vente, par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire aux frais de l'acquéreur.

18 fév—18 22—1 8 15 22 mars

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI-ANNUEL.

NLLE ORLEANS, 20 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande	$334 228 90	
Prêts à échéance	885,761 36	
Surtirages, garantis et non garantis	28,791 39	248,781 55
Bons des E U	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane	243,750 00	
Bons de la ville de la Nouvelle-Orléans	60,625 00	
Autres sécurités	14,729 92	369,104 92
Meubles et installations		3,978 18
Maison de banque		36,000 00
Autres propriétés foncières		22,289 67
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Dû par le trésorier des Etats Unis		3,000 00
Items comptant		188 90
Dû par les agents de réserve de New York, à savoir:		
Banque de New York N. B. A.	$78,265 09	
National Park Bank	37,427 68	
Seabord National Bank	53,339 06	
Banque Nationale des Etats-Unis	42,584 18	
Dû par d'autres banques et banquiers	75,356 49	
Changes étrangers	32,973 65	
Espèces	182,435 50	
Billet légal tender	130,860 00	
Billets de banques nationales	7,320 00	
Monnaie courante fractionnelle	1,227 64	
Chèques pour le Clearing House	140,851 09	782,640 40
Total		$2,468,233 62

PASSIF.

Fonds capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		132,468 07
Dividendes non payés		2,074 00
Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 3 janvier 1893.		17,000 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,507,190 71	
Demande certificats de dépôts	12,357 32	
Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques	289,653 52	1,809,191 55
Bills payables		37,500 00
Total		$2,468,233 62

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi ce 21me jour de décembre 1892.

A. G. LA PICE, Notaire.

23déc—23 au 3jan

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

COTTAGE EN BOIS ET BON LOT DE TERRE,

Coin Sud-Ouest de l'Avenue Cleveland et de la Rue Roman.

Mlle Addine McCord et als vs Mlle Mary McCord et als.

No 37,336—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1893, et signé le 6 février 1893, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, en ord e daté le 20 février 1893, homologuant les délibérations d'un conseil de famille dans l'affaire susdite, la propriété décrite ci-après:

Le cottage en bois ayant plusieurs chambres et sur le lot de terre dans le Premier district de cette ville, désigné par le No 8 de l'ilet No 27, d'après le plan de Ths. Pilie, voyer, daté le 1er mai 1840, déposé au bureau de David L. McCay, ex-notaire public en cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Cleveland, les rues Palmyre, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Roman et entre lignes parallèles. Il y a ample espace sur le fond du lot pour faire des améliorations additionnelles.

A un block de la rue du Canal, près du centre des affaires, des églises, des écoles et des marchés dans un voisinage qui s'agrandit, respectable et populeux.

Conditions—La moitié comptant, la balance à un crédit de douze mois pour billet ou billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection du billet, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant E. Titche, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

25 fév—25—mars—4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célèbres Sources de Soufre, LA PROPRIETE

—ET LA—

TERRE ADJACENTE,

CONNUES COMME

LE TAYLOR TRACT,

Adjacent à Covington et aux Célèbres Sources d'Abita, renommées pour leur salubrité, Paroisse St-Tammany, Lne. Seulement à une courte distance de cette ville par rail et par eau.

Succession de Adam Thomson

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 27 679.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F A Monroe, juge de la susdite Cour Division C, daté le 3 février 1893, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° **La Propriété des Sources de soufre**, située à environ un quart de mille au nord de Covington, dans la paroisse St Tammany, Lne, étant partie de la section 37, circonscription 6 sud, du rang 11 est, ayant environ 338.47 acres, bornée au nord et à l'est par la "Rivière Bogue Falaya" et à l'ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les usines, installations, les instruments aratoires et effets mobiliers qui peuvent s'y trouver actuellement sur le dit local, et ainsi que les dits objets peuvent exister sur la dite propriété le jour de la vente, et les bâtisses et améliorations qui y trouvent, comprenant un joli cottage, bâtisses, dépendances, écuries etc. Cette propriété est attrayante comme un droit salubre qui n'est pas surpassé dans le sud. L'air est toujours vif, et le gibier abonde sur terre et sur eau. C'est un endroit propice pour une ferme pour l'élevage des animaux, pour les bois et le produit du jardinage. Et le court trajet par le East Louisiana R. R. ou par les eaux salées du Golfe ou du lac Pontchartrain. L'embarcadère de la station Claiborne en jetant un pont à travers la rivière.

2° **Le Taylor Tract**, au nord de et contigu au morceau de terre ci-dessus, est décrit comme section 45 de la circonscription 6 sud du range 11 Est, ayant environ 640 acres de terres sur grande partie bien boisée et ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya, et coupé par Covington et le Mile Branch.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance d'un prix d'adjudication en billet ou billets de l'acquéreur, échéant en un an, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement, garantie par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. 5 0/0 de frais d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur assumera les taxes d'Etat et de paroisse pour l'année 1893, au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire public aux frais de l'acquéreur.

25 fév—25—mars 4 11 18 25 29

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à double corps de logis en bois, à deux étages,

Donnant un bon revenu, avec un terrain vague qui y touche

Rue Melpomène, entre Prytania et Avenue St-Charles.

Succession de Mme H J Lange.

No 30 622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D

MERCREDI, 5 AVRIL.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 février 1893, il sera vendu aux enchères publiques—

Deux lots de terre avec les édifices et améliorations qui y trouvent, ainsi que tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y rattachent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Prytania et Terpsichore, dont l'un désigné par la lettre D sur un dessin fait par J. A. D'Hemécourt, arpenteur, en date du 10 septembre 1871, selon ce dessin, le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de trois pieds de largeur qui le sépare du lot C, et se dirigeant jusqu'au fond du dit lot à une distance de 110 pieds entre lignes parallèles pour l'usage commun des lots C et D. L'autre lot touche au précédent ci-dessus décrit et est désigné par le No 7 sur un plan fait par ledit D'Hemécourt, arpenteur, en date du 25 octobre 1871, selon ce plan, ledit lot mesure 37 pieds 4 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, avec tous les droits à la bande de terrain de 25 pieds de face au dit lot. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis en bois à deux étages, Nos 132 et 134 rue Melpomène. Le No 132 se compose de deux salons avec arche, double salle à manger, cuisine, office, 4 chambres à coucher, chambre à bain, avec une allée sur le côté. Le No 134 renferme 3 chambres, cuisine au rez de chaussée, 3 chambres à coucher, salle à bain au 1er étage avec l'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur.

Conditions: Un tiers ou plus comptant: le reste à 1 et 2 ans de crédit, ou au gré de l'acquéreur, dont partie, s'il y a balance à crédit, en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garantie ordinaires, tels que le gage et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devra rester assurée et la police transférée. Les taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur. Dix pour cent devront être payés comptant au moment de l'adjudication pour lier l'acheteur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W O Hart, notaire.

1er mars—1 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nantissement de choix d'une Propriété Cottage dans le Troisième District, rapportant un bon loyer.

Succession de R. H. Tilford.

No 37,644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 15 MARS.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1893, il sera vendu:

Le joli cottage double en bois avec une cuisine à deux étages Nos 764 et 764 1/2 rue Remparts, entre Clouet et Louisa (dans l'ilet borné par Bourgogne) ayant de chaque côté quatre chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au-dessus de la cuisine, gaz, corridor, et rapporte un loyer de $12 par mois de chaque côté. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Remparts sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en date du 7 janvier 1892.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie, toutes les taxes de 1893 devant être assumées par l'acquéreur, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. F. Choate, notaire.

10 fév—10 15 22—mars 1 8 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 36,118—Division B—Charles M. Fush vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers de Charles M Fush soit appelée, pardevant William F. Brewer, notaire public, au No 7 Commercial Place, en cette ville, le 15me jour de mars 1893, dans le but de considérer et voter sur la demande du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de la personne de Charles M. Fush, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 février 1893.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11fév—3f au 15mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE

D'Actions de chemins de fer.

38

Actions du fonds-capital du New Orleans City & Lake Railroad Company.

Succession de David S. Bryon.

No 34,855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 28 février 1893, dans l'affaire pour le compte de la succession de David S. Bryon Dossier No 34,855, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Trente-huit actions du fonds-capital du New Orleans City & Lake Railroad Company.

Conditions—Comptant.

1er mars—1 5 8 12 à date

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage désirable et 3 lots de terre à Alger, 5me District de cette ville, sur le chemin de fer de Grand Isle et Alger et Gretna, près des ateliers du Texas et Pacifique, et à un ilet de la nouvelle brasserie d'Alger.

Succession d'Edwin A. Smith et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.—No 37,686.

PAR D. STUART—Encanteur, Bureau No 58 rue du Camp.—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la dite Cour, daté le 6 février 1893, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci dessous décrite, savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Cinquième district de cette ville, désignés comme Nos 1, 2 et 24, dans l'ilet No 183, borné par les rues Newton, Decatur, Madison et Monroe, mesurant chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Newton, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Le lot No 1 formant le coin des rues Newton et Madison. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Wm H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

11 fév—11 18 25—mars 4 11 15

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La comfortable Résidence en bois à deux étages,

No 379 rue White, encoignure Thalie.

Succession de Mme Appoline Banchere, femme de Philip L. Hoffman.

No 36,227—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo G. Friederichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1893, et rendu dans la succession ci dessus intitulée—

La résidence en bois à deux étages confortablement située coin nord est des rues White et Thalie, ayant galerie sur le devant et contenant sept chambres, citerne grand lot à l'arrière, hangars, etc. Le lot est décrit comme suit:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, Thalie, Bassin et Erato, formant l'encoignure des rues White et Thalie, et mesurant 31 pieds 9 3/8 pouces de façade à la rue Bassin sur 96 pieds 11 3/8 pouces de profondeur et face à la rue Thalie. Près des églises, des écoles, des chars urbains, des magasins et du marché Dryades.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, garanti spécialement par des billets d'hypothèque, et lien de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie, tels que 5 pour cent d'honoraires d'avocat, police d'assurance transférée et l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1893.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W R Ker, Esq, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 fév—22 23—mars 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RESIDENCE EN BRIQUES À DEUX ETAGES CONFORTABLE,

No 269 1/2 rue Tchoupitoulas, entre les rues Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Hunter et de sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36 845.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI 15 mars 1893 à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le magasin à deux étages solidement bâti en briques avec résidence No 269 1/2 rue Tchoupitoulas ayant une véranda en fer sur le devant et contenant quatre chambres dans la bâtisse principale et quatre chambres dans la bâtisse de cuisine détachée, cour pavée, citerne etc.

Le terrain est décrit comme suit:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annunciation, Calliope et Poeyfarre, désigné comme lot No 5, d'après un plan dressé par E. Gottheil, architecte le 25 avril 1856, déposé dans l'étude de Selim Magner, notaire, en cette ville, comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond, et 76 pieds 10 pouces de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, et l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, laquelle allée s'ouvre sur la rue Calliope et mesure 3 pieds 7 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 15, et de là 4 pieds 4 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 9, comme il appert par le dit plan, ainsi qu'il est plus amplement démontré par le même plan après référence à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant: 20 pour cent du montant devra être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach Spearing Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

8 fév—8 15 22—mars 1 5 15

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE

AU MARCHE TREME,

206 rue Orléans, coin Robertson.

A L'ENCAN.

Succession de Azémar Lanabère.

No 38,187.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 6 mars 1893, dans l'affaire ci dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Villeré et Robertson, formant le coin des rues Orléans et Robertson et ayant, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur et façade à la rue Robertson de 57 pieds 2 pouces et 7 lignes. Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages, une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant au rez-de-chaussée magasin, salle à manger, cuisine, chambre dans le fond, cour, citerne, hydrant et en haut, six chambres à coucher, chambre à bain, eau et gaz en haut et en bas. Grande galerie sur les rues Orléans et Robertson, etc. Avant toutes les commodités d'une résidence à l'étage supérieur avec un magasin et emplacement d'affaires désirable en bas.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un an de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, le transfert de l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 en outre du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 mars—8 15 22 29—5 avril à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS LIMITE NI RESERVE.

Le reliquat du contenu du Magasin 509 rue Dryades.

Faïence, verrerie, argenterie, jouets, etc., rayons, meubles de salon, etc.

Dans l'affaire de Mme L. Duprée et de A. J. Duprée, son époux, contre leurs créanciers.

Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans, Paroisse d'Orléans—No 37,764

PAR DANZIGER & STERN—D. DANZIGER, Encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—LUNDI, 13 mars 1893, à 10 heures A. M., sur les lieux, 509 rue Dryades, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite cour, Division C, signé et daté du 3 mars 1893, il sera vendu à l'encan—

Tout ce qui reste du contenu du dit magasin, tels que: faïence, verrerie, ferblanterie, jouets, etc., sans limite.

Le tout selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur livraison.

3mars—3 4 8 12 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bonne opportunité pour location rémunératrice dans le Deuxième District. Le joli cottage résidence, avec entrée pour voiture, No 40 rue Marais, et le cottage à deux corps de logis, rapportant de bons loyers, Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis.

Succession de Veuve A. K. Steenken.

No 37,986—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 6 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Veuve A. K. Steenken, dossier No 37,986. il sera vendu à l'encan.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Conti, Prieur et Johnson, désigné comme le No 5 de l'ilet No— sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé à l'étude de P. C. Cuvillier, notaire, en date du 10 octobre 1853, le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations consistent en un joli cottage bien bâti avec mansarde et deux corps de logis connu comme les Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis, avec une bonne cuisine, bâtisse dans le fond, ayant deux chambres de chaque côté, cuve de chaque côté, hangar dans le fond, bon voisinage, à proximité des marchés, écoles de l'église et l'école Luthérienne, rapportant $10 par mois chaque côté, ayant toujours de bons locataires.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, et tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Douane, Marais, Tremé et Bienville, désigné comme lot No 12 du carré d'ilet No 2?, mesurant (au pied américain) 30 pieds 5 1/2 pouces de façade rue des Marais, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, et 30 pieds 7 pouces et 1/4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent l'agréable cottage-home centralement situé (avec façade en briques) portant le No municipal 40, et ayant 3 chambres confortables avec galerie latérale, bâtisse de cuisine ayant 2 chambres, auvent en arrière, citerne etc, grande entrée pour voiture sur le côté, terrain profond et situé dans un voisinage convenable, rendant un loyer de $75 par mois, mais susceptible de rapporter davantage.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans, en sommes égales représentées par des billet des acquéreurs de la date de l'adjudication et payable à leurs propres ordres, et consentis par eux, endossés et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, et garantis par lien du vendeur et hypothèque conventionnelle sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles, transfert des polices d'assurance aux détenteurs des billets hypothécaires, la clause de non aliénation, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement des dits billets à leur maturité, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1893 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant E Bouny, notaire. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

8 mars—8 15 22 29—avril 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée, de valeur, près du Marché Français.

La résidence en briques, à deux étages, No 42 rue Dumaine près Chartres.

In re Santa Barone versus Maria C. Barone.

No 35,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 22 mars 1893 à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 2 février 1893 et signé le 9 février 1893 par l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire de Santa Barone versus Maria C Barone, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Royale, Chartres et Ste-Anne désigné par le No 3, sur un plan de C. de Armas, député voyer, le 16 février 1837 et déposé en l'étude de Philippe Lacoste alors notaire de cette ville, lequel lot mesure 22 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, étant la même propriété acquise par ... d'après un acte pardevant Etienne Lauer, ancien notaire, daté le 1 mai 1881. Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages, avec galeries sur le devant et sur les côtés, sur le derrière 6 chambres, cour pavée, corridor sur le côté etc., près du Marché Français, la Cathédrale et les écoles, voisinage bien peuplé, char urbain en avant, etc.

Conditions—Trois quarts (3/4) comptant, balance à un an de crédit avec intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement représenté par billets de l'acquéreur et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley notaire. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat sera requis au moment de l'adjudication.

19 fév—19 22—mars 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, améliorée, dans le deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étages, No. 18 rue des Ursulines entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestracci.

No 37 827—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 5 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 1er mars 1893, dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci (ou Balestracci), Dossier No. 37,827, il sera vendu à l'encan, à savoir

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Chartres, Decatur et St-Philippe, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 47 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la nouvelle résidence en briques à deux étages (non finie), connue comme le No 18 rue des Ursulines subdivisée en magasin et résidence mention née ci-dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères de steamboats, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit ou bien la garantie par hypothèque, etc. sur la propriété, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant O. Morel notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'une grocerie. Meubles de maison. Cheval et voiture, etc.

Succession de Mme Letitia McMahon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,903—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—LUNDI, 20 mars 1893 à 11 heures A. M., à la grocerie coin Avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 28 février 1893, pour le compte de la succession de Mme Letitia McMahon, il sera vendu à l'encan—

Un assortiment général d'épiceries de choix et de fantaisie, meubles de maison, cheval et voiture, etc.

Conditions—Comptant.

1er mars—1 5 8 9 15 18 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le 4me ward, près de la rue Canal.

Joli cottage avec un grand terrain rue Rendon.

Beau terrain rue Rendon, près Canal.

Succession de Louis Prieur.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, le 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 mars 1893, in re succession Louis Prieur, Dossier No 36,150, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Douane, Bienville et l'avenue Hagan, désigné comme lot No 24, sur un plan de C. A. De Armas, lequel dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Rendon, sur 153 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent d'un joli cottage bien bâti, bâtisses dans le fond, etc.

2° Un certain lot de terre dans le second district, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Rendon, Canal, Douane et Lopez, désigné comme lot 12 et mesurant 34 pieds 5 pouces de face à la rue Rendon, sur une profondeur sur la ligne attenant au lot No 11 de 135 pieds 5 pouces et 4 lignes et sur la ligne du lot No 13, de 106 pieds 8 pouces et 5 lignes, et une mesure dans le fond correspondant avec la profondeur des lignes de côté de 43 pieds, 11 pouces et 5 lignes.

Conditions, comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. B. Ward, notaire. Les acquéreurs devront déposer 10 pour cent au moment de la vente, et assumer les taxes de 1893.

5 mars—5 8 15 22 29—avril 5